



Garde partagée de l'enfant

Par **Fontenay**, le **13/01/2013** à **12:00**

Bonjour,

Nous préparons la requête pour un divorce par consentement mutuel. Ma fille restera à notre ancien domicile avec sa mère. Dans la convention écrite, je souhaiterais avoir la garde de ma fille 2 fois par semaine au lieu d'une comme c'est indiqué actuellement. Je vais prendre un appartement dans le même quartier.

Notre avocat commun nous répond que "ça ne passera pas auprès du juge, car cela correspond à beaucoup d'aller-retour de l'enfant entre le lieu d'habitation de sa mère et celui de son père, donc une organisation pas stable (c'est un des points principaux que les juges regardent) et ce d'autant plus au regard de sa pathologie." Notre fille est traitée pour de l'épilepsie et se fatigue rapidement.

Qu'en pensez-vous?

Merci pour votre réponse.